MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 390 11 mars 2002

SOMMAIRE

Achmea Reinsurance S.A., Luxembourg 18695	Groupe Krimar S.A.H., Lintgen	18682	
Allied Investors S.A.H., Luxembourg 18689	Harpon S.A., Luxembourg		
Alternative Software Consulting S.A., Luxem-	I.C.A., International Commercial Advice, S.à r.l.,		
bourg 18683	Luxembourg	18675	
Avenue de Wolvendael 61 Holding S.A., Luxem-	I.C.A., International Commercial Advice, S.à r.l.,		
bourg 18680	Luxembourg	18675	
Barilla Luxembourg S.A. Holding, Luxembourg 18689	I.C.A., International Commercial Advice, S.à r.l.,		
Bopan S.A., Mamer	Luxembourg	18675	
Born Investments S.A., Luxembourg 18691	Iako S.A., Luxembourg	18678	
Canreal S.A., Luxembourg 18710	International Trade & Services S.A., Luxembourg	18683	
Caracol S.A., Luxembourg	Internationale Verschalungs A.G., Luxembourg	18677	
Chilled Investments 2 S.A., Munsbach 18700		18688	
Chilled Investments 2 S.A., Munsbach 18703	Jesada Holding S.A., Luxembourg	18698	
Citinvest S.A., Luxembourg 18704	Jesada Holding S.A., Luxembourg	18699	
Clay Narmusk International S.A.H., Luxembourg . 18680	Joliette S.A., Luxembourg	18695	
Clay Narmusk International S.A.H., Luxembourg . 18680	Juniclair Participations Financières (J.P.F.) S.A.,		
Consulting, Services & Development S.A., Luxem-	Luxembourg	18681	
bourg	Keypartner Holding S.A., Luxembourg	18681	
Decostar Finance S.A., Luxembourg 18699		18679	
Eumar Soparfi S.A., Luxembourg 18679	,	18681	
Eurodyne S.A., Luxembourg 18688	, ,	18683	
Eurodyne S.A., Luxembourg 18692	Longo International S.A., Luxembourg	18690	
Eurodyne S.A., Luxembourg 18692	Longo International S.A., Luxemburg	18690	
Everlux Maritima S.A.H., Luxembourg 18692		18690	
Everlux Maritima S.A.H., Luxembourg 18693	Lutrac S.A., Luxembourg	18718	
Faci S.A., Luxembourg	-	18720	
Filuxa Holding S.A., Luxembourg 18682		18676	
Finka S.A., Luxembourg		18704	
Finka S.A., Luxembourg	Monplaisir Assistance & Soins, S.à r.l., Mondorf-		
Florsupport S.A., Luxembourg 18675	les-Bains	18681	
Fortimmo S.A., Luxembourg 18678	Monplaisir, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	18682	
Fortimmo S.A., Luxembourg 18678	N.S. Union S.A.H., Luxembourg	18693	
Frasi Investment Holding S.A., Luxembourg 18676	Neferet S.A., Luxembourg	18677	
Fullgraph S.A., Luxembourg 18700	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	18695	
Gestimma S.A., Luxembourg 18678	OZ S.A., Luxembourg	18706	
Gestion et Productions Promotionnelles S.A., Lu-		18710	
xembourg	——————————————————————————————————————	18680	
Ghanezh S.A., Mamer	Percos Perfumes & Cosmetics Trading S.A., Lu-		
GL Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 18716	_	18694	
GL Luxembourg, S.à r.l., Luxemburg 18716	Percos Perfumes & Cosmetics Trading S.A., Lu-		

xembourg	18694	Société d'Investissements et de Crédit S.A.H.,	
Portia Holding S.A., Luxembourg	18715	Luxembourg	18694
Portia Holding S.A., Luxembourg	18715	Sojefa Holding S.A., Luxembourg	18716
Rasena S.A., Luxembourg	18677	Sojefa Holding S.A., Luxembourg	18718
Ravagnan International Holding S.A., Luxem-		Spectra S.A., Luxembourg	18679
bourg	18715	Tiefenbach S.A., Luxembourg	18703
Rufus Holding S.A., Luxembourg	18679	Transactions Européennes S.A., Luxembourg	18682
S.S.I. Holding A.G., Luxemburg	18691	Van Lux S.A., Luxembourg	18674
Scoturk Holding S.A., Luxembourg	18691	Zodiac S.A., Luxembourg	18678
SMA Participations S.A., Luxembourg	18677		

VAN LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 43.861.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 20, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(74359/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

FINKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.382.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 novembre 2001

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 32, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74440/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

FINKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.382.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 32, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(74444/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

I.C.A., INTERNATIONAL COMMERCIAL ADVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.035.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Signature.

(74234/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

I.C.A., INTERNATIONAL COMMERCIAL ADVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.035.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Signature.

(74235/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

I.C.A., INTERNATIONAL COMMERCIAL ADVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.035.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Signature.

(74236/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

FLORSUPPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 50.645.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Signature.

(74232/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

BOPAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.886.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 20 novembre 2001

Les actionnaires décident de convertir le capital social en euros avec effet au 1er janvier 2002, en conformité avec la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998. Le montant du capital en euros a donné un montant de EUR 30.986,69 et donc le montant du nouveau capital est de EUR 30.986,69, représenté par 12.500 actions d'une valeur nominale de EUR 2,48.

Pour la société

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 38, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74241/695/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

MEDROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 63.567.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 1er octobre 2001

- 1. Madame Karine Henrion démissionne de son poste d'Administrateur de la société. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.
 - 2. Monsieur Horst Hahn, demeurant à Merchweiler (Allemagne) est nommé Administrateur.
- 3. Monsieur Horst Hahn est élu Administrateur-délégué de la société avec les pouvoirs d'engager cette dernière par sa seule signature.
 - 4. Annulation provisoire de toutes les actions.
- 5. L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de convertir en Euro le Capital avec effet au 1^{er} janvier 2002 de sorte que:

	LUF	EUR	Transferts	Situation finale	
				(EUR)	
Capital	1.250.000	30.987	13	31.000	
Bénéfice 2000	3.234.299	80.176	- 13	80.163	

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le Capital social est fixé à 31.000,- EUR, représenté par 100 actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 310,- EUR chacune».

Pour extrait conforme Pour la société MEDROM S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 31, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74217/607/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

GHANEZH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 62.760.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 19 novembre 2001

Les actionnaires décident de convertir le capital social en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, en conformité avec la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998.

La conversion du capital en euros a donné un montant de EUR 173.525,47 et donc le montant du nouveau capital est de EUR 173.525,47, représenté par 70 actions d'une valeur nominale de EUR 2.478,94.

Pour la société

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 38, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74243/695/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

FRASI INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 27.876.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2001, vol. 559, fol. 83, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(74272/657/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

RASENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R. C. Luxembourg B 45.960.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

RASENA S.A.

Signatures

(74247/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

INTERNATIONALE VERSCHALUNGS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 57.402.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

INTERNATIONALE VERSCHALUNGS A.G.

Signatures

(74248/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

SMA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 68.964.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

SMA PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

(74249/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

NEFERET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 76.017.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

NEFERET S.A.

Signatures

(74250/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

CARACOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 53.468.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

CARACOL S.A.

Signatures

(74251/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

ZODIAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 75.690.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

ZODIAC S.A.

Signatures

(74252/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

GESTIMMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.034.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

GESTIMMA S.A.

Signature

(74253/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

IAKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 37.415.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

IAKO S.A.

Signatures

(74254/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

FORTIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 47.952.

Statuts coordonnés suivant modification des statuts par acte sous seing privé du 15 novembre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signature

(74261/312/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

FORTIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, bouelvard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 47.952.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signature

(74263/312/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

RUFUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.469.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

RUFUS HOLDING S.A.

Signatures

(74255/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

EUMAR SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 66.230.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

EUMAR SOPARFI S.A.

Signatures

(74256/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

GESTION ET PRODUCTIONS PROMOTIONNELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 48.971.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

GESTION ET PRODUCTIONS PROMOTIONNELLES S.A.

Signatures

(74257/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

SPECTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.712.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

SPECTRA S.A.

(74258/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

LAWRENCE AND GRANFELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 50.680.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

LAWRENCE AND GRANFELL S.A.

Signatures

(74259/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

CLAY NARMUSK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 55.246.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 2 août 2001

- 1. Les mandats d'administrateur de Messieurs Toby Herkrath, maître en droit, Luxembourg, Roger Caurla, maître en droit, Mondercange et Alain Vasseur, consultant, Holzem, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007.
- 2. Le mandat de commissaire aux comptes de HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007.

Luxembourg, le 2 août 2001.

Certifié sincère et conforme

Pour CLAY NARMUSK INTERNATIONAL S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74265/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

CLAY NARMUSK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 55.246.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

(74266/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

PARISSIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.537.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39 case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Conseil d'Administration

(74264/312/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

AVENUE DE WOLVENDAEL 61 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 30.928.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} novembre 2001 que la devise d'expression du capital social a été convertie en euros et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001; et que le capital social a été augmenté.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 31.000,- sera représenté par 12.500 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 3 alinéa 1^{er} des statuts sera modifié en conséquence.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74353/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

FACI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 44.821.

Le bilan au 30 avril 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

(74267/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

LEYLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 67.392.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

(74268/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

KEYPARTNER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 76.573.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

KEYPARTNER HOLDING S.A.

Signatures

(74271/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

JUNICLAIR PARTICIPATIONS FINANCIERES (J.P.F.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 62.668.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2001, vol. 559, fol. 83, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(74273/657/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

MONPLAISIR ASSISTANCE & SOINS, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondorf-les-Bains.

R. C. Luxembourg B 73.672.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 24, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(74274/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

GROUPE KRIMAR S.A., Société Anonyme Holding. (anc. GROUPE MISARO S.A.)

Siège social: Lintgen.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (74276/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

MONPLAISIR, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondorf-les-Bains. R. C. Luxembourg B 16.666.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 24, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(74275/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

TRANSACTIONS EUROPEENNES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 novembre 2001.

E. Schroeder.

(74277/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

CONSULTING, SERVICES & DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 novembre 2001.

E. Schroeder.

(74278/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

FILUXA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 11.244.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 septembre 2001

Lors de la réunion de ce jour, le conseil d'administration a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le conseil d'administration décide de convertir le capital social en Euros 30.986,69 et de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Il est décidé d'augmenter le capital social de EUR 13,31 pour le porter de EUR 30.986,69 à EUR 31.000,- par conversion d'une partie des bénéfices reportés, et de fixer la valeur nominale des actions à EUR 10,- chacune. Le capital sera dès lors de EUR 31.000,- représenté par 310 actions de valeur nominale EUR 10,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour FILUXA HOLDING S.A.

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2001, vol. 559, fol. 7, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74376/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

INTERNATIONAL TRADE & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 novembre 2001.

E. Schroeder.

(74279/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

ALTERNATIVE SOFTWARE CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 novembre 2001.

E. Schroeder.

(74280/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

LJCA FIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

STATUTES

In the year two thousand one, on November eighth.

Before us Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

L.J.C.A. MEDIA B.V., with registered address in Croeslaan 18, 3521 CB Utrecht, The Netherlands, represented by Mr Guy Arendt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November sixth 2001.

Which proxy shall be signed ne varietur by the representative of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person in the capacity in which it acts, has declared its intention to constitute by the present deed a unipersonal limited liability company (société à responsabilité unipersonnelle) and to draw up the Articles of Incorporation of it as follows:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby established a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 relating to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation.
 - Art. 2. The denomination of the company is LJCA FIN, S.à r.l.
- **Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to an agreement of the participant.
 - Art. 4. The business purpose of the Company shall be:
- a. to finance the companies and businesses which are controlled by the same company or companies as the Company itself;
- b. to borrow, either from related or unrelated parties, to raise equity funds, and to lend these acquired funds to companies and businesses which are controlled by the same company or companies as the Company itself, as well as to enter into agreements in connection with the aforementioned activities;
- c. to render financial advice and financial services to companies and businesses which are controlled by the same company or companies as the Company itself;
- d. to grant guarantees and/or pledges on the Company's assets to related and unrelated parties on behalf of the companies and businesses which are controlled by the same company or companies as the Company itself;
- e. to assume liabilities from the companies and businesses which are controlled by the same company or companies as the Company itself;
- f. to hedge interest rate risks, foreign exchange rate risks and all other financial risks to which the Company and/or the companies and businesses which are controlled by the same company or companies as the Company itself are exposed to;
- g. to trade in currencies, securities and items of movable and immovable property in general as well as to enter into swap agreements in connection with the aforementioned group financing activities;
- h. to manage and control cash-flows of the Company and/or the companies and businesses which are controlled by the same company or companies as the Company itself;
 - i. to perform activities of an industrial or commercial nature; and
- j. to establish offices in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad to carry out the aforementioned activities, and to do all that is connected therewith or may be conductive thereto, all to be interpreted in the broadest sense, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.
 - Art. 5. The company is established for an unlimited period.
 - Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of a participant do not put an end to the company.

Title II.- Capital - Parts

Art. 7. The capital of the company is fixed at twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) divided into hundred twenty four (124) parts of hundred euro (EUR 100.-) each.

Each part shall confer to its owner a proportional right to share the net profits of the company, as well as the net assets.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, references is being made to Articles 189 and 190 of the law on commercial companies.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

- **Art. 10.** The company is administrated by a managing board, consisting of one or more managers A and one or more managers B. The board is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The managing board shall adopt its resolutions by an absolute majority of votes cast. However, the following resolutions of the managing board may only be adopted with the favorable vote of at least one manager A and one manager B:
- a. a resolution to carry out activities exceeding the ordinary course of business, including but not limited to the entering into agreements, of whatever nature, having a value which exceeds ten thousand euro (EUR 10,000.-) and the disposal of tangible or intangible assets, or the undertaking of obligations, having a value exceeding ten thousand euro (EUR 10,000.-);
- b. a resolution to open or to close a bank account, deposit or any other similar relationship with a bank or other financial institution;
- c. a resolution to dispose of any amounts in a bank account, deposit or any other similar relationship with a bank or other financial institution, exceeding an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) per transaction;
- d. a resolution to dispose of any amount in accounts held with a bank or other financial institution, deposit or any similar relationship with a bank or other financial institution, which amount exceeds the aggregate amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) transferred in the previous three months to this resolution;
 - e. the appointment of officers that may act on behalf of the company or the granting of a power of attorney.

The managers A and B acting jointly shall have power to represent the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the company by the same.

Art. 11. The daily management of the company may be delegated by the general meeting or the board to one or more persons who may be managers or not.

The board may also give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder shall not be required to be a manager or a participant.

Delegation of the daily management by the board to a manager is subject to a prior authorization of the general meeting.

Title IV.- General meeting of participants

Art. 12. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the board shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than 50% of the capital.

Title V.- Accounting year - Profits

- **Art. 13.** The accounting year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December each year. However, the first financial year starts on the day of the incorporation of the company and shall end on December 31, 2002.
- Art. 14. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has dropped below the 10% threshold. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI.- Liquidation - Dissolution

Art. 15. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, the general meeting of participants. The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII.- Varia

Art. 16. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

 L.J.C.A. MEDIA B.V. prenamed.
 124 parts

 Total:
 124 parts

All the parts have been fully paid up in cash to the amount of 100.- euro per part so that the sum of 12,400.- euro is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately fifty thousand francs (50,000.- LUF).

Extraordinary general meeting

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named participant exercising the powers of the general meeting has passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the company is located at 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- 2) Have been elected managers (gérants) of the company for an unlimited period:

Manager A:

- Massimo Caruana, Loc. Ronci snc, 01036 Nepi (VT), Italy; Managers B:

- RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A., 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- Paul Robat, Senior Trust Officer, residing at 52, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange
- 3) The daily management of the company is entrusted to:
- (1) RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A., 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg and,
- (2) Paul Robat, Senior Trust Officer, residing at 52, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, acting jointly for an unlimited period.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first names, civil statute and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille un, le huit novembre.

Par-devant Nous Maître Francis Kesseler, demeurant à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

L.J.C.A. Media B.V., avec siège social à Croeslaan 18, 3521 CB Utrecht, Pays- Bas, représentée par Mr Guy Arendt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée le 6 novembre 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre 1er.- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

- Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La dénomination de la société sera LJCA FIN, S.à r.l.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. L'objet de la Société sera de:

a. financer les sociétés et entreprises, qui sont contrôlées par la même société ou des sociétés comme la Société ellemême:

- b. d'emprunter, soit de parties reliées ou non reliées, de faire appel à des fonds, et de prêter ces fonds acquis à des sociétés ou entreprises, qui sont contrôlées par la même société ou des sociétés comme la Société elle-même, ainsi que de conclure des contrats en relation avec les activités susmentionnées;
- c. de donner des conseils financiers et de rendre des services financiers à des sociétés et entreprises, qui sont contrôlées par la même société ou des sociétés comme la Société elle-même;
- d. de donner des garanties et/ou des gages sur les biens de la Société à des parties reliées ou non reliées de la part de sociétés et d'entreprises, qui sont contrôlées par la même société ou des sociétés comme la Société elle-même;
- e. d'assumer des responsabilités de sociétés et entreprises, qui sont contrôlées par la même société ou des sociétés comme la Société elle-même;
- f. de limiter des risques de taux d'intérêt, des risques de taux de change et tous autres risques financiers auxquels la Société et/ou des sociétés ou entreprises, qui sont contrôlées par la même société ou des sociétés comme la Société elle-même, sont exposés;
- g. de faire du commerce dans les monnaies, titres et biens mobiliers et immobiliers en général, ainsi que de conclure des contrats «swap» en relation avec les activités de financement de groupe prédécrites;
- h. de gérer et de contrôler les flux en espèces de la Société et/ou des sociétés ou entreprises, qui sont contrôlées par la même société ou des sociétés comme la Société elle-même;
 - i. de faire des activités de nature industrielle ou commerciale; et
- j. d'établir des bureaux au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger pour effectuer les activités sus-mentionnées, et de faire tout ce qui est en relation avec ou qui conduira, à interpréter au sens large, à ce que la Société estimera utile à l'accomplissement de son objet.
 - Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
 - Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent vingtquatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part confèrera à son propriétaire un droit proportionnel au partage des profits nets de la société, ainsi que de l'actif net.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

- Art. 10. La société est administrée par un conseil de gérance, composé d'un ou de plusieurs gérants A et d'un ou de plusieurs gérants B. Le conseil dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés expressément par la loi à l'assemblée générale. Le conseil de gérance devra adopter ses résolutions avec la majorité absolue des votes émis. Cependant, les résolutions suivantes du conseil de gérance peuvent être adoptées seulement avec le vote favorable d'au moins un gérant A et d'un gérant B:
- a. une résolution de poursuivre des activités dépassant la gestion ordinaire, incluant mais non limité à la conclusion de contrats, de quelque nature qu'ils soient, ayant une valeur excédant dix mille euro (EUR 10.000,-) et l'aliénation de biens corporels ou incorporels, ou la conclusions d'obligations, ayant une valeur excédant dix mille euro (EUR 10.000,-);
- b. une résolution d'ouvrir ou de fermer un compte en banque, dépôt ou tout autre relation similaire avec une banque ou une autre institution financière;
- c. une résolution de disposer de tout montant sur un compte en banque, dépôt ou toute autre relation similaire avec une banque ou une autre institution financière, excédant la somme de dix mille euro (EUR 10.000,-) par transaction;
- d. une résolution de disposer de tout montant sur un compte en banque, dépôt ou toute autre relation similaire avec une banque ou autre institution financière, montant excédant la somme globale de cent mille euro (EUR 100.000,-) transférée dans les trois mois précédant cette résolution;
- e. la désignation de fondés de pouvoirs qui peuvent agir au nom de la société ou le fait de donner des procurations. Les gérants A et B agissant conjointement ont le pouvoir de représenter la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par ces gérants.
- Art. 11. La gestion journalière de la société peut être déléguée par l'assemblée générale ou le conseil à une ou plusieurs personnes qui peuvent être des gérants ou pas.

Le conseil peut aussi donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Ce fondé de pouvoir ne doit pas être nécessairement un gérant ou un associé.

La délégation de la gestion journalière par le conseil de gérance à un gérant est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 12. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves

- **Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année. Cependant. la première année sociale commence à la date de constitution de la société et finit le 31 décembre 2002.
- Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI.- Liquidation - Dissolution

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII.- Varia

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 100 euros par part par un apport en espèces de 12.400,- euros.

Le montant de 12.400,- euros est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à cinquante mille francs (50.000,-LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la société est établi à 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- 2. Ont été élus gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérant A:

Massimo Caruana, Loc. Ronci snc, 01036 Nepi (VT), Italie.

Gérants B:

RABOBANK TRUST COMPANY TRUST LUXEMBOURG S.A., 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; Paul Robat, Senior Trust Officer, demeurant à 52, rue jean Mercatoris, L-7237 Helmsange.

- 3. L'administration journalière de la société est confié à:
- (1) RABOBANK TRUST COMPANY TRUST LUXEMBOURG S.A., 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et,
- (2) Paul Robat, Senior Trust Officer, demeurant à 52, rue jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, agissant conjointement, pour une période indéterminée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Arendt, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2001, vol. 872, fol. 85, case 10. - Reçu 5.002 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2001.

F. Kesseler.

(74309/219/298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

EURODYNE S.A., Société Anonyme, (anc. FINANCIERE INDUSTRIELLE Z FIVE S.A.).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 10.646.

En date du 10 octobre 2001 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
- 2. Le capital actuel de LUF 5.700.000,- est converti en EUR 141.299,3091.
- 3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de EUR 1.200,6909 pour le porter de EUR 141.299,3091 à EUR 142.500,- par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de LUF 48.436,- sans émission d'actions nouvelles.
 - 4. Une valeur nominale de EUR 25,- par action est adoptée.
 - 5. L'article 5 des statuts est modifié comme suit:
- «Art. 5. Le capital social est fixé à cent quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 142.500,-) représenté par cinq mille sept cents (5.700) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et entièrement libérées.»
- 6. Les 5.700 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune sont échangées contre 5.700 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Luxembourg, le 5 novembre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour EURODYNE S.A. (anc. FINANCIERE INDUSTRIELLE Z FIVE S.A.)

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 12, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74281/528/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

J.I.T. PRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 45.607.

1) Monsieur Jean Fell, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé comme administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005, les personnes suivantes sont mandataires de la société: Conseil d'administration

Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, président du conseil d'administration et administrateur-délégué.

Monsieur Jean Fell, expert-comptable, administrateur-délégué (en remplacement de Monsieur Roger Molitor dont le mandat n'a pas été renouvelé).

Monsieur Paul Marx.

Les trois administrateurs ont leur domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Commissaire aux comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 22 octobre 2001.

Pour J.I.T. PRESS S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 12, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74289/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

ALLIED INVESTORS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 26.612.

- 1) Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.
 - 2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

- M. Gérard Matheis, conseil économique, président du conseil d'administration et administrateur-délégué (en remplacement de M. Bob Bernartd).
 - M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, administrateur-délégué.
 - M. Paul Marx, docteur en droit.

Les trois administrateurs ont leur domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

- 3) L'assemblée générale des actionnaires a pris le 18 octobre 2001 les décisions suivantes:
- 1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
- 2. Le capital actuel de LUF 6.000.000,- est converti en EUR 148.736,1149.
- 3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de EUR 63,8851 pour le porter de EUR 148.736,1149 à EUR 148.800,- par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de LUF 10.622,- sans émission d'actions nouvelles.
 - 4. Une valeur nominale de EUR 248,- par action est adoptée.
 - 5. Le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:
- «**Art. 5. 1**er alinéa. Le capital social est fixé à cent quarante-huit mille huit cents euros (EUR 148.800,-) représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune.»
- 6. Les 600 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 10.000,- chacune sont échangées contre 600 actions d'une valeur nominale de EUR 248,- chacune.

Luxembourg, le 23 octobre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour ALLIED INVESTORS S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 12, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74282/528/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

BARILLA LUXEMBOURG S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 39.953.

- 1) Le nombre des administrateurs a été augmenté de 3 à 5.
- 2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2001, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

- M. Hans Peter Holinger, administrateur de société, Gartenstrasse 26, CH-8039 Zurich
- M. Victorio Ogliengo, administrateur de société, Via Mantova 166, I-43100 Parma
- M. Cesare Mora, administrateur de société, Via Mantova 166, I-43100 Parma
- M. Filippo Simioni, administrateur de société, Via Mantova 166, I- 43100 Parma
- M. Henry C.S. Warendorf, administrateur de société, Leidsegracht 3, NL-1001 EE Amsterdam

Commissaire aux comptes

la société civile KPMG Audit avec siège à L-2520 Luxembourg, 31 Allée Scheffer

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour BARILLA LUXEMBOURG S.A. HOLDING

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 12, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74293/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

LONGO INTERNATIONAL, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I^{er}. H. R. Luxemburg B 48.100.

Am 23. Oktober 2001 hat die Generalversammlung der Aktionäre folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der EUR wird als Währung des Kapitals übernommen.
- 2) Das Kapital wird von ITL 3.000.000.000,- in EUR 1.549.370,6973 umgewandelt.
- 3) Das umgewandelte Kapital wird um EUR 10.629,3027 von EUR 1.549.370,6973 auf EUR 1.560.000,- mittels verfügbarem Gewinn von ITL 20.581.200,- erhöht ohne Ausgabe von neuen Aktien.
 - 4) Ein Aktiennennwert von EUR 52,- wird angenommen.
- 5) 30.000 Aktien mit einem Nennwert von je ITL 100.000,- werden gegen 30.000 Aktien mit einem Nennwert von je EUR 52,- getauscht.
 - 6) Der 1. Absatz des Artikels 5 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million fünfhundertsechzigtausend Euro (EUR 1.560.000,-) und ist aufgeteilt in dreissigtausend (30.000) Aktien von zweiundfünfzig Euro (EUR 52,-) je Aktie.

Luxemburg, den 25. Oktober 2001.

Für gleichlautende Bekanntmachung

Für LONGO INTERNATIONAL

KPMG Financial Engineering

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 12, case 2. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74283/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

LONGO INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 48.100.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2001.

Für LONGO INTERNATIONAL

KPMG Financial Engineering

Signature

(74299/528/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

LUGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 63.400.

- 1) Monsieur Jean Fell, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé comme administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.
 - 2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003, les personnes suivantes sont mandataires de la société: Conseil d'administration
- M. Jean Fell, expert-comptable, administrateur-délégué (en remplacement de Monsieur Bob Bernard, démissionnaire).
 - M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, administrateur-délégué et président du conseil d'administration.

M. Eric Magrini, conseil.

Les trois administrateurs ont leur domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Commissaire aux comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 23 octobre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour LUGO S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 12, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74294/528/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

S.S.I. HOLDING A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxemburg, 23, rue Philippe II.

H. R. Luxemburg B 47.907.

Am 16. Oktober 2000 ist im Rahmen des Gesetzes vom 10. Dezember 1998 eine Währungsumwandlung des Kapitals in EUR vorgenommen worden.

Folgende Beschlüsse sind gefasst worden:

- 1. Das Kapital wird um LUF 537,- von LUF 1.250.000,- auf LUF 1.250.537,- mittels vorgetragenem Gewinn und ohne Ausgabe von neuen Aktien erhöht.
 - 2. Der EUR wird als Währung des Kapitals übernommen.
 - 3. Das Kapital wird von LUF 1.250.537,- in EUR 31.000,- umgewandelt.
 - 4. Ein Nennwert pro Aktie von EUR 31,- wird übernommen.
- 5. Die 1.000 Aktien mit einem Nennwert von je LUF 1.250,- werden gegen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von je EUR 31,- getauscht.
- 6. Der betreffende Absatz des Artikels der Satzung über das Kapital wird entsprechend abgeändert und hat künftig folgenden Wortlaut:

«Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreissig Euro (EUR 31,-).»

Luxemburg, den 12. November 2001.

Für gleichlautende Mitteilung

Für S.S.I. HOLDING AG

KPMG Financial Engineering

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 6, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74284/528/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

BORN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon ler. R. C. Luxembourg B 82.575.

- 1) Madame Imre Barmanbek, administratice de société, ayant son domicile professionnel à 81190 Usküdar, Istanbul, Turquie, Altunizade, Oymaci Sok. no 51, a été nommée administrateur-délégué, chargée de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.
 - 2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006, les personnes suivantes sont mandataires de la société: Conseil d'administration
- M. Aydin Dogan, administrateur de société, président du conseil d'administration (en remplacement de M. André Wilwert, démissionnaire),

Mme Imre Barmanbek, administrateur de société, administrateur-délégué (en remplacement de M. Gérard Matheis, démissionnaire),

Mlle Vasfiye Dogan, administrateur de société (en remplacement de M. Paul Marx, démissionnaire).

Les trois administrateurs ont leur domicile professionnel à 81190 Usküdar, Istanbul, Turquie, Altunizade, Oymaci Sok. n° 51.

Commissaire aux comptes

la société à responsabilité limitée INTERAUDIT avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie. Luxembourg, le 23 octobre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour BORN INVESTMENTS S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 12, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74288/528/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

SCOTURK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 75.008.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(74346/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

EURODYNE S.A., Société Anonyme. (anc. FINANCIERE INDUSTRIELLE Z FIVE S.A.)

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 10.646.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire sur les comptes clôturant au 31 décembre 1998, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

M. Alain de Salaberry, administrateur de sociétés, F-Les Ulis, président du conseil d'administration et administrateur délégué.

Mme Solène de Salaberry, administrateur de sociétés, F-Les Ulis.

M. Florent de Salaberry, administrateur de sociétés, F-Les Ulis.

M. Christian Moretti, administrateur de sociétés, F- Paris.

Commissaire aux comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 5 novembre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour EURODYNE S.A. (anc. FINANCIERE INDUSTRIELLE Z FIVE S.A.)

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 12, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74291/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

EURODYNE S.A., Société Anonyme. (anc. FINANCIERE INDUSTRIELLE Z FIVE S.A.)

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 10.646.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la suite de l'acte sous seing privé du 10 octobre 2001 adoptant l'EUR comme monnaie d'expression du capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour EURODYNE S.A. (anc. FINANCIERE INDUSTRIELLE Z FIVE S.A.)

KPMG Financial Engineering

Signature

(74301/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

EVERLUX MARITIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 34.859.

- 1) Monsieur Gérard Matheis, conseil économique ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.
- 2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société: Conseil d'administration
- M. Gérard Matheis, conseil économique, président du conseil d'administration et administrateur-délégué, (en remplacement de M. Bob Bernard, démissionnaire).
 - M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, administrateur-délégué.
 - M. Paul Marx, docteur en droit, (en remplacement de M. Charles Lahyr, démissionnaire).

Les trois administrateurs ont leur domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Commissaire aux comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

- 3) 1. L'Euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
- 2. Le capital actuel de LUF 1.250.000 est converti en EUR 30.986,6906.
- 3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de EUR 263,3094 pour le porter de EUR 30.986,6906 à EUR 31.250 par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de LUF 10.622 sans émission d'actions nouvelles.
 - 4. Une valeur nominale de EUR 25 par action est adoptée.
 - 5. Le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«Art. 5. 1^{er} alinéa, en français:

Le capital social est fixé à trente-et-un mille deux cent cinquante Euros (EUR 31.250) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune.»

en anglais:

«The subscribed capital is fixed at thirty one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 31.250), represented by one thousand two hundred and fifty (1.250) shares of twenty five Euro (EUR 25) per share.»

6. Les 1.250 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000 chacune sont échangées contre 1.250 actions d'une valeur nominale de EUR 25 chacune.

Luxembourg, le 22 octobre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour EVERLUX MARITIMA S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 12, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74287/528/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

EVERLUX MARITIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 34.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la suite de l'acte sous seing privé du 15 octobre 2001 adoptant l'EUR comme monnaie d'expression du capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour EVERLUX MARITIMA S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 12, case 2. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74302/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

N.S. UNION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 68.785.

1. Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuaire de 2004, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, président du conseil d'administration et administrateur-délégué

Gérard Matheis, conseil économique, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué.

Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie Commissaire aux comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie

Luxembourg, le 25 octobre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour N.S. UNION S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 12, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74292/528/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

PERCOS PERFUMES & COSMETICS TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 54.757.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la suite de l'acte sous seing privé du 24 octobre 2001 adoptant l'EUR comme monnaie d'expression du capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PERCOS PERFUMES & COSMETICS TRADING S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(74300/528/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

PERCOS PERFUMES & COSMETICS TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 54.757.

En date du 24 octobre 2001 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. L'EUR est adopté comme monnaie d'expression du capital.
- 2. Le capital actuel de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,6906.
- 3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de EUR 263,3094 pour le porter de EUR 30.986,6906 à EUR 31.250,- par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de LUF 10.621,87 sans émission d'actions nouvelles.
 - 4. Une valeur nominale de EUR 25,- par action est adoptée.
- 5. Le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit: «Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euros (EUR 31.250,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.
- 6. Les 1.250 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune sont échangées contre 1.250 actions d'une valeur nominale de EUR 25.- chacune.

Luxembourg, le 25 octobre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour PERCOS PERFUMES & COSMETICS TRADINGS.A.

KPMG Financial Engineering

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 12, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74286/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE CREDIT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 26.500.

- 1. Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.
- 2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuaire de 2004, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

Gérard Matheis, conseil économique, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué

André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué

Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie Commissaire aux comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie

Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE CREDIT S.A.H.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 12, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74295/528/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

JOLIETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}. R. C. Luxembourg B 63.398.

- 1) Monsieur Jean Fell, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé comme administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.
 - 2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003, les personnes suivantes sont mandataires de la société: Conseil d'administration
- M. Jean Fell, expert-comptable, administrateur-délégué (en remplacement de Monsieur Bob Bernard, démissionnaire).
 - M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, administrateur-délégué et président du conseil d'administration.

M. Eric Magrini, conseil.

Les trois administrateurs ont leur domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Commissaire aux comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 23 octobre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour JOLIETTE S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 12, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74296/528/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

ACHMEA REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 37.290.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

- M. Arnoldus Walravens, administrateur de société, ayant son domicile à Delft, Pays-Bas, président du conseil d'administration.
 - M. Rob Burgerhout, administrateur de société, ayant son domicile à Apeldoorn, Pays-Bas.
 - M. Wilhelmus Koning, General Manager Group Reinsurance, ayant son domicile à Hengelo, Pays-Bas.
 - M. Paul Mousel, avocat, ayant son domicile à Luxembourg.
- M. Engelbertus Pieter de Jong, ayant son domicile à Nieuwegein (en remplacement de M.F.M. Overmars, démissionnaire).

Commissaire aux comptes

La société civile KPMG Audit, avec siège à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

Luxembourg, le 9 novembre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour ACHMEA REINSURANCE S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 6, case 11. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74298/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

NOVE BUTOVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 79.242.

In the year two thousand one, on the thirthieth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NOVE BUTOVICE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 79.242, incorporated by deed dated on the first of December 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 461 and whose Articles of Association have been amended on the sixth of February 2001.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 11,368 (eleven thousand three hundred sixty-eight) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. To approve the transfer of two shares of the Company by Edward J. O'Neil to OFFICERS NOMINEES LIMITED.
- 2. To approve the transfer of one share of the Company by David Webb to OFFICERS NOMINEES LIMITED.
- 3. To approve the transfer of one share of the Company by John A. Sivright to OFFICERS NOMINEES LIMITED.
- 4. To approve the transfer of one share of the Company by John C. Robertshaw to OFFICERS NOMINEES LIMITED.
- 5. To approve the transfer of one share of the Company by Thomas F. Maxey to OFFICERS NOMINEES LIMITED. After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

It is resolved to approve the transfer of 2 (two) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) of NOVE BUTOVICE, S.à r.l., afore named, by Edward J. O'Neil, to OFFICERS NOMINEES LIMITED, a company organized under the laws of England and having its registered office at Times Place, 45 Pall Mall, London SW1Y 5JG at the afore mentioned nominal value.

Second resolution

It is resolved to approve the transfer of 1 (one) share with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) of NOVE BUTOVICE, S.à r.l., afore named, by David Webb, to OFFICERS NOMINEES LIMITED, a company organized under the laws of England and having its registered office at Times Place, 45 Pall Mall, London SW1Y 5JG at the afore mentioned nominal value.

Third resolution

It is resolved to approve the transfer of 1 (one) share with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) of NOVE BUTOVICE, S.à r.l., afore named, by John A. Sivright, to OFFICERS NOMINEES LIMITED, a company organized under the laws of England and having its registered office at Times Place, 45 Pall Mall, London SW1Y 5JG at the afore mentioned nominal value.

Fourth resolution

It is resolved to approve the transfer of 1 (one) share with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) of NOVE BUTOVICE, S.à r.l., afore named, by John C. Robertshaw, to OFFICERS NOMINEES LIMITED, a company organized under the laws of England and having its registered office at Times Place, 45 Pall Mall, London SW1Y 5JG at the afore mentioned nominal value.

Fifth resolution

It is resolved to approve the transfer of 1 (one) share with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) of NOVE BUTOVICE, S.à r.l., afore named, by Thomas f. Maxey, to OFFICERS NOMINEES LIMITED, a company organized under the laws of England and having its registered office at Times Place, 45 Pall Mall, London SW1Y 5JG at the afore mentioned nominal value.

Notification

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, NOVE BUTOVICE, by its Board of Managers, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

Such amendment in the partnership of NOVE BUTOVICE, S.à r.l. will be deposed and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this docu-

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le trente octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée NOVE BUTOVI-CE, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 79.242,

constituée suivant acte reçu le 1er décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 461 et dont les statuts ont été modifiés en date du 6 février 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 11.368 (onze mille trois cent soixante-huit) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approuver le transfert de 2 (deux) parts sociales de la Société de Edward J. O'Neil à OFFICERS NOMINEES LI-MITED.
 - 2. Approuver le transfert de 1 (une) part sociale de la Société de David Webb à OFFICERS NOMINEES LIMITED.
- 3. Approuver le transfert de 1 (une) part sociale de la Société de John A. Sivright à OFFICERS NOMINEES LIMITED.
- 4. Approuver le transfert de 1 (une) part sociale de la Société de John C. Robertshaw à OFFICERS NOMINEES LI-MITED.
 - 5. Approuver le transfert de 1 (une) part sociale de la Société de Thomas F. Maxey à OFFICERS NOMINEES LIMITED. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 2 (deux) parts sociales de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, de NOVE BU-TOVICE, S.à r.l., prédésignée, par Edward J. O'Neil à une société régie par le droit anglais et ayant son siège social à Times Place, 45 Pall Mall, London SW1Y 5JG, à la valeur nominale prémentionnée.

Deuxième résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 1 (une) part sociale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, de NOVE BUTO-VICE, S.à r.l., prédésignée, par David Webb à OFFICERS NOMINEES LIMITED, une société régie par le droit anglais et ayant son siège social à Times Place, 45 Pall Mall, London SW1Y 5JG, à la valeur nominale prémentionnée.

Troisième résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 1 (une) part sociale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, de NOVE BUTO-VICE, S.à r.l., prédésignée, par John A. Sivright à OFFICERS NOMINEES LIMITED, une société régie par le droit anglais et ayant son siège social à Times Place, 45 Pall Mall, London SW1Y 5JG, à la valeur nominale prémentionnée.

Quatrième résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 1 (une) part sociale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, de NOVE BUTO-VICE, S.à r.l., prédésignée, par John C. Robertshaw à OFFICERS NOMINEES LIMITED, une société régie par le droit anglais et ayant son siège social à Times Place, 45 Pall Mall, London SW1Y 5JG, à la valeur nominale prémentionnée.

Cinquième résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 1 (une) part sociale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, de NOVE BUTO-VICE, S.à r.l., prédésignée, par Thomas F. Maxey à OFFICERS NOMINEES LIMITED, une société régie par le droit anglais et ayant son siège social à Times Place, 45 Pall Mall, London SW1Y 5JG, à la valeur nominale prémentionnée.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, NOVE BUTOVICE, S.à r.l., par son conseil de gérance, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois telle que modifié.

Cette modification dans le personnel des associés de NOVE BUTOVICE, S.à r.l. sera déposée et publiée au registre de commerce conformément à l'article 11 bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 132S, fol. 37, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

J. Elvinger.

(74336/211/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

JESADA HOLDING S.A., Société Anonyme, (anc. JESADA S.A.).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 46.218.

L'an deux mille un, le douze novembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JESADA S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 46.218,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 112 du 25 mars 1994,

les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 29 novembre 1994, publié au Mémorial C numéro 92 du 6 mars 1995,
- en date du 26 octobre 2001, non encore publié.

La séance est ouverte à 09.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia da Chao Conde, employée privée, demeurant Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de huit mille sept cent soixante-six euros (EUR 8.766), représentant l'intégralité du capital social de huit cent soixante-seize mille six cent euros (EUR 876.600,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- 2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- a) Augmentation du capital social de EUR 1.910.988,- (un million neuf cent dix mille neuf cent quatre-vingt-huit euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 876.600,- (huit cent soixante-seize mille six cents euros) à EUR 2.787.588,- (deux millions sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-huit), par la création de 218 (deux cent dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 8.766,- (huit mille sept cent soixante-six) par apport en nature de 350 actions de la société EXAMBELA S.A.;
 - b) Souscription et libération des actions nouvelles par CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A.;
 - c) Modification afférente de l'article 3 des statuts;
 - d) Modification de la raison sociale en JESADA HOLDING S.A.;
 - e) Modification afférente de l'article 1 des statuts;
 - f) Suppression du capital autorisé.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de un million neuf cent dix mille neuf cent quatre-vingt-huit euros (EUR 1.910.988,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent soixante-seize mille six cents euros (EUR 876.600) à deux millions sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 2.787.588,-), par la création de deux cent dix-huit (218) actions nouvelles d'une valeur nominale de huit mille sept cent soixante-six euros (EUR 8.766) par apport en nature de trois cent cinquante (350) actions de la société EXAMBELA S.A.

Souscription - Libération

Et à l'instant est intervenue au présent acte:

la société CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg 39, allée Scheffer.

ici représentée par Monsieur Emile Dax, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes,

lequel comparant déclare souscrire au nom de sa mandante les deux cent dix-huit (218) actions nouvellement émises et les libérer en apportant à la société trois cent cinquante (350) actions de la société EXAMBELA S.A., avec son siège à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 51.422, à la valeur d'apport de un million neuf cent dix mille neuf cent quatre-vingt-huit euros (EUR 1.910.988,-).

Les titres sus-mentionnés ont été mis à la disposition de la société ainsi que cela résulte d'un certificat annexé.

Les mêmes titres font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises la Fiduciaire Continentale, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

Un exemplaire de ce rapport reste annexé aux présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Conclusions

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur d'actif net des actions à émettre en contrepartie, soit un million neuf cent dix mille neuf cent quatre-vingt-huit euros (EUR 1.910.988,-).»

L'augmentation de capital ayant été réalisée moyennant l'apport de 100% d'actions d'une société domiciliée dans un Etat de l'Union Economique Européenne. Il s'ensuit que cet apport n'est pas soumis au droit d'apport en application de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 tel que modifiée.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article trois (3) premier (1er) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«Art. 3. 1 er Alinéa. Le capital social est fixé à deux millions sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 2.787.588,-) représenté par trois cent dix-huit (318) actions d'une valeur nominale de huit mille sept cent soixante-six (EUR 8.766,-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en JESADA HOLDING S.A.

Quatrième résolution

Suite à cette décision, l'article premier, 1er alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 1. 1er Alinéa. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de JESADA HOLDING S.A.

Cinquième resolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé. Suite à cette décision les alinéas 4,5,6,7 de l'article trois (3) des statuts sont supprimés.

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux cent mille francs (LUF 100.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2001, vol. 872, fol. 90, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Soicétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2001.

F. Kesseler.

(74310/219/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

JESADA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 46.218.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 novembre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2001.

F. Kesseler.

(74311/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

DECOSTAR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 51.071.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(74347/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

FULLGRAPH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 58.208.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 novembre 2001.

- «... Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:
 - 1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.
- 2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1^{er} juillet 2001 le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en francs luxembourgeois, en Euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 743.680,57 et le capital autorisé à EUR 4.957.870,50.
- 3. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1 et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:
- «**Art. 5. 1**er alinéa. Le capital souscrit est fixé à EUR 743.680,57 (sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt euros et cinquante-sept cents), représenté par 6.000 (six mille) actions sans désignation de valeur nominale.»
- «**Art. 5. 4**ème **alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 4.957.870,50 (quatre millions neuf cent cinquante-sept mille huit cent soixante-dix euros et cinquante cents) qui sera représenté par 40.000 (quarante mille) actions sans désignation de valeur nominale.»
- 4. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente...»

Luxembourg, le 13 novembre 2001.

Pour extrait conforme

I. Seil

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 25, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74303/222/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

CHILLED INVESTMENTS 2 S.A., Société Anonyme, (anc. HAMITY LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A.).

Registered office: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall. R. C. Luxembourg B 80.442.

In the year two thousand and one, on the twenty-ninth of October.

Before the undersigned Maître Edmond Schroeder, notary public residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of HAMITY LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A., a société anonyme having its registered office in Munsbach, constituted by a deed of the undersigned notary, on 24th of January 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°735 dated September 7th, 2001, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the present notary on October 24th, 2001, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mrs Cornélia Mettlen, jurist, residing in Luxembourg, being in the chair who appointed as secretary and scrutineer Mrs Linda Korpel, jurist, residing in Metz, France.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Amendment of the Company's name into CHILLED INVESTMENTS 2 S.A. and subsequent amendment of the article 1 of the by-laws.
 - 2. Resignation of Mr Pierre Hoffmann as category A director and discharge to be granted to the resigning director.
 - 3. Appointment of new category A directors.
- 4. Change of the nominal value of each share representing the share capital of the Company from EUR 100.- (one hundred Euros) to EUR 2.- (two Euros) so that after this amendment the share capital of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros) will be represented by 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros).
- 5. Increase of the Company's share capital by an amount of EUR 1,269,000.- (one million two hundred and sixty-nine thousand Euros) by the issue of 634,500 (six hundred and thirty four thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros) each vested with the same rights and obligations as the existing shares, in order to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) up to EUR 1,300,000.- (one million three hundred thousand Euros), represented by 650,000 (six hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros) each.
 - 6. Subscription and full payment of the 634,500 (six hundred and thirty four thousand five hundred) shares in cash.

- 7. Subsequent amendments of the first paragraph of the article 5 of the articles of association which will henceforth have the following wording:
- «Art. 5. first paragraph. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 1,300,000.- (one million three hundred thousand Euros) divided into 650,000 (six hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros) each.»
 - 8. Miscellaneous.
- II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the Company's name into CHILLED INVESTMENTS 2 S.A. and decides subsequently to amend the first article of the by-laws which will be read as follows:

«Art. 1. There exists a joint stock company (société anonyme) under the name of CHILLED INVESTMENTS 2 S.A.»

Second resolution

The general meeting decides to accept the resignation of Mr Pierre Hoffmann as category A director of the Company and decides to give him full discharge for his mandate up to today's date.

Third resolution

The general meeting decides to appoint as category A directors the following persons:

- Mr Soren Helmer Jensen, director, residing in Brussels, Belgium, 236, avenue du Prince de l'Orange.
- Mr Robin Wright, director, residing at 7 Buckland Gate, Wexham, Buckinghamshire SL36LS, United Kingdom.

Fourth resolution

The general meeting decides to change the nominal value of each share representing the share capital of the Company from EUR 100.- (one hundred Euros) to EUR 2.- (two Euros) so that after this amendment the share capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) will be represented by 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros) each.

Fifth resolution

The general meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of EUR 1,269,000.- (one million two hundred and sixty-nine thousand Euros) by the issue of 634,500 (six hundred and thirty-four thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros) each vested with the same rights and obligations as the existing shares, in order to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) up to EUR 1,300,000.- (one million three hundred thousand Euros) represented by 650,000 (six hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros) each.

Sixth resolution

The general meeting decides to admit to the subscription of the 634,500 (six hundred and thirty-four thousand and five hundred) new shares by contribution in cash, PAN EUROPEAN FOOD FUND, having its registered office at 4, rue lean Monnet, L-2180 Luxembourg,

here represented by Mrs Cornélia Mettlen, by virtue of a proxy established on October 29, 2001, who declared to subscribe to the 634,500 new shares and to have them fully paid up in cash.

Seventh resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of first paragraph of the article 5 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«Art. 5. First paragraph. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 1,300,000.- (one million three hundred thousand Euros) divided into 650,000 (six hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimation

For the purpose of registration the capital increase is estimated at LUF 51,191,334.-.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately fifteen thousand Euros (15,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil un, le vingt-neuf octobre.

Par-devant, Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HAMITY LUXEMBOURG INTERNA-TIONAL S.A., avec siège social à Munsbach, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 24 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 735 du 7 septembre 2001.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant, suivant acte du 24 octobre 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Cornélia Mettlen, juriste, résidente à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et scrutateur Mme Linda Korpel, juriste, résidente à Metz, France.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Changement de la dénomination sociale de la société en CHILLED INVESTMENTS 2 S.A. et modification subséquente de l'article 1er des statuts.
- 2. Démission de Mr Pierre Hoffmann de ses fonctions d'administrateur de catégorie A et décharge pleine et entière pour son mandat.
 - 3. Nomination de nouveaux administrateurs de catégorie A.
- 4. Modification de la valeur nominale des actions représentant le capital social de EUR 100,- (cent Euros) à EUR 2,- (deux Euros), de sorte que le capital social de EUR 31.000,- sera, après modification, représenté par 15.500 actions de EUR 2,- chacune.
- 5. Augmentation du capital social à raison de EUR 1.269.000,- (un million deux cent soixante-neuf mille Euros) par l'émission de 634.500 (six cent trente-quatre mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille Euros), représenté par 650.000 (six cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.
 - 6. Souscription et libération intégrale des 634.500 actions nouvelles par apport en numéraire.
 - 7. Modification subséquente de l'alinéa 1er de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:
- «Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille Euros), représenté par 650.000 (six cent cinquante mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.»
 - 8. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées 'ne varietur' par les comparants et le notaire instrumentant.

Les prédites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en CHILLED INVESTMENTS 2 S.A. et décide par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de CHILLED INVESTMENTS 2 S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Mr Pierre Hoffmann de ses fonctions d'administrateur de catégorie A de la société et par conséquent décide de lui accorder décharge pleine et entière pour son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions d'administrateur de catégorie A:

- Mr Soren Helmer Jensen, administrateur de sociétés, ayant son domicile à Bruxelles, Belgique, 236, avenue du Prince de l'Orange.
- Mr Robin Wright, administrateur de sociétés, ayant son domicile au 7 Buckland Gate, Wexham, Buckinghamshire SL36LS, Royaume-Uni.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la valeur nominale des actions représentant le capital social de EUR 100,- (cent Euros) à EUR 2,- (deux Euros), si bien que le capital social de EUR 31.000,- sera, après modification, représenté par 15.500 actions de EUR 2,- chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à raison de EUR 1.269.000,- (un million deux cent soixante-neuf mille Euros) par l'émission de 634.500 (six cent trente quatre mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille Euros) représenté par 650.000 (six cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

Sixième resolution

Est alors intervenue aux présentes PAN EUROPEAN FOOD FUND

ici représentée par Mme Cornélia Mettlen, aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 29 octobre 2001.

laquelle déclare souscrire 634.500 actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire.

Septième resolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1er de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille Euros), représenté par 650.000 (six cent cinquante mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.»

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est estimée à LUF 51.191.334,-.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ quinze mille euros (15.000,-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: C. Mettlen, L, Korpel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 novembre 2001, vol. 419, fol. 96, case 9. – Reçu 511.913 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 novembre 2001.

E. Schroeder.

(74315/228/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

CHILLED INVESTMENTS 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 80.442.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 novembre 2001.

E. Schroeder.

(74316/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

TIEFENBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 60.555.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 2001, enregistré à Luxembourg le 14 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 5, case 7, que la société TIEFENBACH S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 novembre 2001.

(74326/211/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

MISTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 60.739.

_

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 octobre 2001.

- «... Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:
 - 1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.
- 2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en francs luxembourgeois, en Euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 309.866,91 et le capital autorisé à EUR 1.239.467,62.
- 3. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1 et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:
- «Art. 5. 1er alinéa. Le capital souscrit est fixé à trois cent mille huit cent soixante-six Euros et quatre-vingt-onze cents (EUR 309.866,91), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions sans désignation de valeur nominale.»
- «Art. 5. 4ème alinéa. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept Euros et soixante-deux cents (EUR 1.239.467,62), qui sera représenté par cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale.»
- 4. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente...»

Luxembourg, le 9 novembre 2001.

Pour extrait conforme

H. Grisius

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 25, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74304/222/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

CITINVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 24.480.

DISSOLUTION

In the year two thousand and one, on the sixth of November. Before Us, Maître Alex Weber, residing in Bascharage.

There appeared:

Mr Thierry Leemans, residing in Arlon-Waltzing (Belgium),

acting in the name and on behalf of the company CITICORP BANKING CORPORATION, DELAWARE, with registered office at One Penn's Way, New Castle, DE 19720 (USA),

by virtue of a proxy given on 17th October 2001

which proxy, initialled ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- That the corporation CITINVEST S.A., with registered office in L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, has been incorporated pursuant to a deed of the notary Marc Elter, then residing in Luxembourg, dated June 24th, 1986, published in the Mémorial C, number 58 from March 7th, 1989, and whose articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary dated November 28th, 1991, published in the Mémorial C, number 213 from May 21st, 1992 and amended by a deed of the undersigned notary dated August 29th, 1997, published in the Mémorial C, number 702 from December 15th, 1997.
- That the capital of the corporation is fixed at one hundred and seventy thousand US dollars (170,000.-USD), represented by one hundred and seventy (170) shares having a par value of one thousand US dollars (1,000.-USD) each.
- That the company CITICORP BANKING CORPORATION, DELAWARE has become owner of all the one hundred and seventy (170) shares and that it has decided to dissolve the company, as the company has no more activity.
 - That herewith the anticipated dissolution of the company and the liquidation is pronounced with immediate effect.
 - That Mr John Alldis, Director, residing in Dippach, is appointed as liquidator.
- That the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10th, 1915 relating to Commercial Companies without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.
 - That there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory.
- That the liquidator may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.
 - That discharge is granted to the directors and the statutory auditor for the execution of their mandate.

- That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. Then the appearer presented to the notary the share register which is cancelled in his presence.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its dissolution, are estimated at approximately thirty thousand Luxembourg francs (30,000.- LUF).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le six novembre.

Par-devant Nous, Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Thierry Leemans, demeurant à Arlon-Waltzing (Belgique), agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CITICORP BANKING CORPORATION, DELAWARE, avec siège social à One Penn's Way, New Castle, DE 1972 (USA),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 octobre 2001 laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter

- Que la société anonyme CITINVEST S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 juin 1986, publié au Mémorial C, numéro 58 du 7 mars 1989 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 213 du 21 mai 1992 et suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 août 1997, publié au Mémorial C, numéro 702 du 15 décembre 1997.
- Que le capital social est fixé à cent soixante-dix mille dollars US (170.000, USD), représenté par cent soixante-dix (170) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- US) chacune.
- Que la société CITICORP BANKING CORPORATION, DELAWARE est devenue propriétaire de toutes les cent soixante-dix (170) actions et qu'elle a décidé de dissoudre et de liquider la société, celle-ci ayant cessé toute activité.
 - Que par la présente, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
 - Que Monsieur John Alldis, Directeur, demeurant à Dippach, est nommé liquidateur.
- Que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus à l'article 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.
 - Qu'il n'y a pas d'obligation pour le liquidateur de dresser un inventaire.
- Que le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.
- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution. de leur mandat.
- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ensuite, le comparant a présenté au notaire instrumentant le registre des actions de la société qui est annulé en sa présence.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de sa dissolution, s'élèvent approximativement à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Leemans, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 12 novembre 2001, vol. 423, fol. 14, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 novembre 2001.

A. Weber

Notaire

(74312/236/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

OZ S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 48.867.

In the year two thousand and one, on the sixth of November.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, acting in replacement of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of OZ S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, on the 23rd of September 1994, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C of the 17th of December 1994.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, on the 31st of May 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 7th of September 1995, number 438.

The meeting was presided by John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, residing in Contern.

The chairman appointed as secretary Manuela Bosquee-Mausen, employée privée, residing in B-Arlon.

The meeting elected as scrutineer Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, residing in Strassen.

The chairman declared and requested the notary to state that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.
- II.- It appears from the attendance list, that all the three hundred and two thousand (302,000) shares, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.
 - III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Deletion of the face value of the shares.
- 2.- Conversion of the present capital of LUF 302,000,000.- (three hundred two million Luxembourg francs) divided into 302,000 (three hundred two thousand) shares without face value into a capital expressed in euro, the amount of LUF 302,000,000.- (three hundred two million Luxembourg francs) being replaced by EUR 7.486.384,45 (seven million four hundred eighty-six thousand three hundred eighty-four euros and forty-five cents) divided into 302,000 (three hundred two thousand) shares without face value.
- 3.- Increase of the capital in the amount of EUR 13,615.55 (thirteen thousand six hundred fifteen euros and fifty-five cents) to raise it from EUR 7,486,384.45 (seven million four hundred eighty-six thousand three hundred eighty-four euros and forty-five cents) to EUR 7,500,000.- (seven million five hundred thousand euros) without issuance of new shares.
- 4.- Authorization to the board of directors by amending article 5 of the bye-laws to increase the capital from EUR 7,500,000.- (seven million five hundred thousand euros) to EUR 15,000,000.- (fifteen million euros).
 - 5.- Amendment of article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version:

«Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 7,500,000.- (seven million five hundred thousand euros) divided into 302,000 (three hundred two thousand) shares without face value.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorised capital is fixed at EUR 15,000,000.- (fifteen million euros) to be divided into shares without face value.

The authorised and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on 6th of November 2006 to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing share-holders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.»

French version:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille euros) représenté par 302.000 (trois cent deux mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 15.000.000,- (quinze millions d'euros) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 6 novembre 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to delete the face value of the shares.

Second resolution

The meeting decides to converse the present capital of LUF 302,000,000.- (three hundred two million Luxembourg francs) divided into 302,000 (three hundred two thousand) shares without face value into a capital expressed in euro, the amount of LUF 302,000,000.- (three hundred two million Luxembourg francs) being replaced by EUR 7,486,384.45 (seven million four hundred eighty-six thousand three hundred eighty-four euros and forty-five cents) divided into 302,000 (three hundred two thousand) shares without face value.

Third resolution

The meeting decides to increase the capital in the amount of EUR 13,615.55 (thirteen thousand six hundred fifteen euros and fifty-five cents) to raise it from EUR 7,486,384.45 (seven million four hundred eighty-six thousand three hundred eighty-four euros and forty-five cents) to EUR 7,500,000.- (seven million five hundred thousand euros) without issuance of new shares.

The increase of capital was made by payment in cash, proof of which was given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The meeting gives authorization to the board of directors by amending article 5 of the by-laws to increase the capital from EUR 7,500,000.- (seven million five hundred thousand euros) to EUR 15,000,000.- (fifteen million euros).

Fifth resolution

The meeting decides to amend article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 7,500,000.- (seven million five hundred thousand euros) divided into 302,000 (three hundred two thousand) shares without face value.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorised capital is fixed at EUR 15,000,000.- (fifteen million euros) to be divided into shares without face value.

The authorised and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on 6th of November 2006 to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing share-holders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.»

Evaluation of the increase of capital

For the purposes of registration, the increase of the capital is evaluated at five hundred forty-nine thousand two hundred and fifty Luxembourg francs (549,250.- LUF).

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, amounts to approximately fifty thousand Luxembourg francs (50,000.- LUF).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le six novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, ce dernier restant le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société OZ S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 septembre 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 532 du 17 décembre 1994.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 31 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 7 septembre 1995, numéro 438.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Manuela Bosquee-Mausen, employée privée, demeurant à B-Arlon. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen. Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent deux mille (302.000) actions, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Conversion du capital actuel de 302.000.000,- LUF (trois cent deux millions de francs luxembourgeois) divisé en 302.000 (trois cent deux mille) actions sans valeur nominale en un capital exprimé en euros, le montant de LUF 302.000.000,- (trois cent deux millions de francs luxembourgeois) sera remplacé par EUR 7.486.384,45 (sept millions quatre cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-quatre euros et quarante-cinq centimes) divisé en 302.000 (trois cent deux mille) actions sans valeur nominale.
- 3.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 13.615,55 (treize mille six cent quinze euros et cinquante-cinq centimes) pour le porter de EUR 7.486.384,45 (sept millions quatre cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-quatre euros et quarante-cinq centimes) à EUR 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille euros) sans émission d'actions nouvelles.
- 4.- Autorisation à donner au conseil d'administration de modifier l'article 5 des statuts en augmentant le capital de EUR 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille euros) à EUR 15.000.000,- (quinze millions d'euros).
 - 5.- Modification de l'aricle 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 7,500,000.- (seven million five hundred thousand euros) divided into 302,000 (three hundred two thousand) shares without face value.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorised capital is fixed at EUR 15,000,000.- (fifteen million euros) to be divided into shares without face value.

The authorised and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on 6th of November 2006 to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing share-holders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.»

Version française:

«Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille euros) représenté par 302.000 (trois cent deux mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 15.000.000.- (quinze millions d'euros) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 6 novembre 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital actuel de 302.000.000,- LUF (trois cent deux millions de francs luxembourgeois) divisé en 302.000 (trois cent deux mille) actions sans valeur nominale en un capital exprimé en euros, le montant de LUF 302.000.000,- (trois cent deux millions de francs luxembourgeois) sera remplacé par EUR 7.486.384,45 (sept millions quatre cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-quatre euros et quarante-cinq centimes) divisé en 302.000 (trois cent deux mille) actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 13.615,55 (treize mille six cent quinze euros et cinquante-cinq centimes) pour le porter de EUR 7.486.384,45 (sept millions quatre cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-quatre euros et quarante-cinq centimes) à EUR 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital se fait par des versements en espèces, preuve en ayant été rapportée au notaire.

Quatrième résolution

L'assemblée donne autorisation au conseil d'administration de modifier l'article 5 des statuts en augmentant le capital de EUR 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille euros) à EUR 15.000.000,- (quinze millions d'euros).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'aricle 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille euros) représenté par 302.000 (trois cent deux mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 15.000.000,- (quinze millions d'euros) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 6 novembre 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

Evaluation de l'augmentation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à cinq cent quarante-neuf mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (549.250,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite du présent acte s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, M. Mausen, P. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 12 novembre 2001, vol. 420, fol. 1, case 7. – Reçu 5.492 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 novembre 2001.

E. Schroeder

(74313/228/284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

OZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 48.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 novembre 2001.

E. Schroeder.

(74314/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

CANREAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx. R. C. Luxembourg B 26.384.

L'an deux mille un, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CANREAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 novembre 1987, numéro 319.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Caterina Scotti, employée privée, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Fixation de la durée illimitée
- 2.- Suppression de la valeur nominale d'une action
- 3.- Conversion de la monnaie d'expression du capital social du franc belge en Euro.
- 4.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 3.159,71 (trois mille cent cinquante-neuf virgule soixante et onze Euro) pour le porter de son montant, après conversion, de EUR 371.840,29 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante virgule vingt-neuf Euro) à EUR 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille Euro) par incorporation d'une partie des bénéfices.
 - 5.- Fixation de la valeur nominale à EUR 10,- par action
 - 6.- Fixation d'un capital autorisé de EUR 1.000.000,-
 - 7.- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles ou non
 - 8.- Suppression de l'article 8
 - 9.- Abolition de la version allemande des statuts et refonte complète des statuts en français avec traduction anglaise.
 - 10.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer une durée illimitée à la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de BEF en Euro au cours de BEF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social de BEF 15.000.000,- (quinze millions de francs belges) soit établi à EUR 371.840,29 (trois cent soixante-et-onze mille huit cent quarante virgule vingt-neuf Euro).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 3.159,71 (trois mille cent cinquante-neuf virgule soixante et onze Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 371.840,29 (trois cent soixante-et-onze mille huit cent quarante virgule vingt-neuf Euro) à EUR 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille Euro) par incorporation de bénéfices reportés.

L'existence de ces bénéfices reportés se dégage d'un bilan arrêté au 31 décembre 2000 dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions de façon à ce que le capital social de EUR 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille Euro) soit représenté par 37.500 (trente-sept mille cinq cents) actions de EUR 10,- (dix Euro) chacune.

L'assemblée donne instruction au conseil d'administration d'échanger les actions anciennes contre des actions nouvelles et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leurs droits.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à EUR 1.000.000,-

Sixième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non.

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article huit des statuts.

Huitième résolution

L'assemblée décide l'abolition de la version allemande des statuts.

Neuvième résolution

L'assemblée décide la refonte complète des statuts en français avec traduction anglaise dont la teneur sera la suivante:

«Titre 1er. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1er. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de CANREAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

- Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.
- Art. 3. Le capital social est fixé à trois cent soixante-quinze mille euros (375.000,- EUR), représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'à un million d'euros (1.000.000,- EUR).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre 2. Administration, Surveillance

- **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.
- Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

- Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.
- Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre 3. Assemblée Générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de septembre, à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre 4. Exercice social, Dissolution

- Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre 5. Disposition Générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Traduction anglaise:

Title 1. Name, Registered Office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There exists a holding company in the form of a société anonyme, the name of which shall be CANREAL S.A. Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occured, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, nothwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purposes of the company are the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

It may also acquire and license trade-marks and patents and other rights derived from or complemental to such patents, and participate in the organization, development, transformation and supervision of any company, remaining however always within the limits of the Law of July 31st, 1929 on holding companies.

Art. 3. The corporate capital is fixed at three hundred seventy-five thousand euros (375,000.- EUR), represented by thirty-seven thousand five hundred (37,500) shares of ten euros (10.- EUR) each.

Unless otherwise specified by Law, the shares shall be in bearer form.

The Board of Directors is authorized to increase the corporate capital to one million euros (1,000,000.-EUR).

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2. Management and Supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

- **Art. 6.** The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.
- **Art. 7.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.
 - Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.
- **Art. 9.** The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3. General Meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

- **Art. 11.** The annual meeting of shareholders shall be held on first Wednesday of September at 9.00 a.m. in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is public holiday, the meeting will be held the next following business day.
- Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4. Accounting year, Dissolution

- Art. 13. The accounting year shall begin on 1st January and end on 31st December of each year.
- **Art. 14.** The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5. General Provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies, the law of July 31st, 1929, on Holding Companies.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à cent vingt-sept mille quatre cent soixante-deux francs luxembourgeois (127.462,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte, s'élève approximativement à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Theisen, C. Scotti, E. Irthum, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 novembre 2001, vol. 419, fol. 96, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 novembre 2001. E. Schroeder.

(74317/228/257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

RAVAGNAN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 44.789.

_

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 octobre 2001.

- «... Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:
- 1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en lires italiennes, en Euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 516.456,90 et le capital autorisé à EUR 2.065.827,60.
- 2. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1 et 5 de l'article 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:
- «Art. 3. 1 er alinéa. Le capital souscrit est fixé à cinq cent seize mille quatre cent cinquante-six Euros et quatre-vingtdix cents (EUR 516.456,90), représenté par deux mille deux cents (2.200) actions sans désignation de valeur nominale.»
- «Art. 3. 5ème alinéa. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de deux millions soixantecinq mille huit cent vingt-sept Euros et soixante cents (EUR 2.065.827,60) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.»
- 3. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente...»

Luxembourg, le 9 novembre 2001.

Pour extrait conforme

H. Grisius

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 25, case 1. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74305/222/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

PORTIA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer. R. C. Luxembourg B 46.454.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 17 octobre 2001:

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la société.

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir le capital social de la société de Francs luxembourgeois en Euro au cours de change de 40,3399 Francs luxembourgeois = 1 Euro ce qui induit un capital social exprimé en Euro d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante: «Le capital social de la société est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par douze mille cinq cent (12.500) actions, sans valeur nominale.»

L'assemblée générale extraordinaire décide de déléguer tous les pouvoirs à tout administrateur afin d'exécuter les résolutions prises ci-avant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PORTIA HOLDING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 20, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74393/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

PORTIA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer. R. C. Luxembourg B 46.454.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PORTIA HOLDING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74392/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

GL LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1616 Luxemburg, 26, place de la Gare. H. R. Luxemburg B 67.387.

Auszug Protokoll der Zusammenkunft der Geschäftsführer vom 7. September 2001 in Luxemburg

- 1. beschliessen die Devise des Gesellschaftskapitals zur Zeit ausgedrückt in LUF in Euro umzuwandeln.
- 2. beschliessen den Artikel 6 der Statuten anzupassen und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Das Gesellschaftskapital beträgt neunundvierzigtausendfünfhunderachtundsiebzig Euro und siebzig Cents (EUR 49.578,70) eingeteilt in zweitausend (2.000) Anteile ohne Bezeichnung des Nominalwertes.» Beglaubigte Kopie.

H. Weber / J. Försterling

Die Geschäftsführer

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 20, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74358/643/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

GL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare. R. C. Luxembourg B 67.387.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(74357/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

SOJEFA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. BULL MARKET S.A.).

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon. R. C. Luxembourg B 69.190.

L'an deux mille un, le 7 novembre 2001.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-surAlzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding BULL MARKET S.A., établie et ayant son siège social au 2, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 456 du 16 juin 1999.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Jérôme Guez, licencié en droit, avec adresse au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, Maître en droit, avec adresse au 7, rue X. Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit à l'unanimité comme scrutateur Monsieur Romain Fels employé privé, avec adresse au 7, rue X. Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que tous les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par tous les actionnaires présents, tous les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau ainsi que par le soussigné notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, pour être avec le présent acte à la formalité de l'enregistrement.

- II.- Que l'intégralité du capital social est présent ou représenté à cette assemblée, que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment et valablement réunis, qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, et qu'ils renoncent à toutes formalités de convocation préalable.
- III.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est partant régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.
 - IV.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est libellé comme suit:
 - 1) Conversion du capital en euros et représentation du capital;
- 2) Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 21.013,31 (vingt et un mille treize euros trente et un cents), pour porter le capital social du montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents) à EUR 52.000,- (cinquante-deux mille euros), sans émission d'actions nouvelles;

- 3) Souscription intégrale à la prédite augmentation de capital par BUSINESS POINT LIMITED, société de Gibraltar, avec siège au 26 Main Street, Victoria House Suite 31, Gibraltar, numéro de registre 72653, et libération intégrale et immédiate de l'apport en espèces;
 - 4) Représentation du capital et attribution d'une valeur nominale aux actions émises par la Société;
 - 5) Modifications subséquentes de l'article 5 premier alinéa des statuts;
 - 6) Changement de dénomination sociale;
 - 7) Modification subséquente de l'article premier des statuts.
 - 8) Divers.

Après délibération et approbation de ce qui précède, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de convertir le capital de la Société de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.000 (mille) actions ayant chacune une valeur nominale de LUF 1.250,- (mille deux cent cinquante francs luxembourgeois) en euros. Par conséquent, le capital social de la Société est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 21.013,31 (vingt et un mille treize euros trente et un cents) pour porter le capital actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents) à EUR 52.000 (cinquante-deux mille euros), représenté par 1.000 actions, sans émission d'actions nouvelles.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription intégrale par BUSINESS POINT LIMITED, société de Gibraltar, avec siège au 26 Main Street, Victoria House Suite 31, Gibraltar, numéro de registre 72653, à la prédite augmentation de capital à concurrence de EUR 21.013,31 (vingt et un mille treize euros trente et un cents).

Faisant suite à cette acceptation et à la renonciation de tous les autres actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, BUSINESS POINT LIMITED, prénommée, déclare souscrire à l'intégralité du montant de l'augmentation de capital par apport en espèces, et de libérer cet apport en espèces immédiatement et intégralement. En conséquence, la somme de EUR 21.013,31 (vingt et un mille treize euros trente et un cents) représentant tout le montant de la prédite augmentation de capital se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions ci-avant, il est décidé de représenter le capital social de EUR 52.000,- (cinquante-deux mille euros) par 1.000 (mille) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 52,- (cinquante-deux euros), toutes ces actions étant entièrement souscrites et libérées.

Cinquième résolution

Il est décidé de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 52.000,- (cinquante-deux mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 52,- (cinquante-deux euros), chacune entièrement souscrite et libérée».

Sixième résolution

Il est décidé de changer la dénomination sociale de BULL MARKET S.A. en SOJEFA HOLDING S.A.

Septième résolution

Il est décidé de modifier l'article premier des statuts et de lui conférer la teneur suivante:

«Il existe entre les associés présents ou à venir une société anonyme holding sous la dénomination de SOJEFA HOL-DING S.A.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de LUF 50.000,- (cinquante mille francs luxembourgeois), sauf à parfaire ou à diminuer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Guez, Cambier, Fels, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2001, vol. 872, fol. 86, case 2. – Reçu 8.477 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2001.

N. Muller.

(74343/224/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

SOJEFA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon. R. C. Luxembourg B 69.190.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Muller.

(74344/224/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

LUTRAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim. R. C. Luxembourg B 81.572.

L'an deux mille et un, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUTRAC S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, constituée suivant acte du notaire Paul Bettingen en date du 28 mars 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte sous la Présidence de Maître Marc Bodelet, avocat, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Classification des trente et une (31) actions existantes en actions de type A.
- 2. Augmentation du capital par apport en numéraire pour le porter de son montant de EUR 31.000,- à EUR 62.000,- avec création de trente et une (31) actions nouvelles de type B ayant chacune une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-)
- 3. Renonciation par les actionnaires de leur droit de souscription préférentiel et libération des actions nouvellement émises
 - 4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.
 - 5. Modification des articles 2, 6, 7, 8 et 10 des statuts.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de classifier les trente et une (31) actions existantes en actions de type A.

Seconde résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à soixante deux mille (EUR 62.000,-) par la création et l'émission de trente et une (31) actions nouvelles de type B, ayant une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune.

L'actionnaire minoritaire renonçant à son droit de souscription préférentiel, l'Assemblée admet la société anonyme MANILA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, Allée Scheffer à la souscription des trente et une (31) actions nouvelles de type B.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à soixante deux mille euro (62.000,- EUR), représenté par trente et une (31) actions de type A et par trente et une (31) actions de type B d'une valeur nominale de mille euro (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide en outre de modifier l'article 2 (premier alinéa), l'article 6 (troisième alinéa), l'article 7, l'article 8 et l'article 10 des statuts comme suit:

- Art. 2. Premier alinéa. La société a pour objet l'exploitation et la réalisation de tous travaux de plafonnage et de façade, ainsi que la mise en place de vérandas, pergolas et de tous types de couvertures translucides ou non ainsi que toutes petites maçonneries et la vente de tous les articles de la branche.
- Art. 6. Troisième alinéa. Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises, à l'unanimité de tous les actionnaires, présents et votants, issus d'une même catégorie d'actions.
- Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration. composé de trois membres au moins, actionnaires ou non de la société, dans deux catégories, la première de type A et la seconde de type B. Les administrateurs de type A seront élus sur base d'une liste émise par les actionnaires de type A et les administrateurs de type B seront élus sur base d'une liste émise par les actionnaires de type B lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission. ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée en tenant compte du fait que seul un administrateur issu de la liste remise par les actionnaires de type A peut être coopté en remplacement d'un administrateur de type A et que seul un administrateur issu de la liste remise par les actionnaires de type B peut être coopté en remplacement d'un administrateur de type B.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira au sein de chacune des deux catégories, un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président de l'une des deux catégories ou de deux administrateurs issus d'une même catégorie, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur issu de la même catégorie comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs issus d'une même catégorie est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs issus d'une même catégorie. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Par contre, en cas d'acquisition ou de cession de participations, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, qu'à l'unanimité des voix, de tous les administrateurs issus d'une même catégorie.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs issus d'une même catégorie, produira effet au même titre qu'une décision prise à la réunion du conseil d'administration.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs issus d'une même catégorie ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Par contre, en cas d'acquisition ou de cession de participations, la société ne sera engagée valablement que par la signature conjointe de tous les administrateurs issus d'une même catégorie.

Souscription et libération de l'augmentation de capital

Maître Marc Bodelet, précité, déclare que les trente et une (31) actions nouvelles de type B faisant l'objet de l'augmentation de capital décidée ci-avant sont souscrites par la société anonyme MANICA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, Allée Scheffer.

Les trente et une (31) actions nouvelles de type B ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital est estimée à la somme d'un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital approximativement à la somme de soixante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est augmenté d'une unité pour le fixer désormais à quatre.
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

Issus de la liste des actionnaires de type A:

- Monsieur Jean-Charles Dei-Tos, administrateur de sociétés, demeurant à F-57970 Yutz,10, rue du Poitou (F)
- Monsieur Bulent Cetin, administrateur de sociétés, demeurant à F-57700 Hayange, 53, rue Clemenceau (F)
- Monsieur Serge Pasini, administrateur de sociétés, demeurant à F- 57970 Yutz, 29, rue de la Liberté (F)

Issus de la liste des actionnaires de type B:

- Monsieur Maurice Kowalski, administrateur de sociétés, demeurant à F-57070 Metz, 6, rue de Queuleu (F)
- Monsieur Jean Charles Dei-Tos, précité.
- Monsieur Bulent Cetin, précité.

La durée du mandat des administrateurs sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bodelet, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 38, case 8. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

J. Elvinger

Notaire

(74322/211/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

LUTRAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 81.572.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

(74323/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

HARPON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.568.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 août 2001

Lors de la réunion de ce jour, le conseil d'administration a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le conseil d'administration décide de convertir le capital social en Euros 30.986,69 et de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Il est décidé d'augmenter le capital social de EUR 13,31 pour le porter de EUR 30.986,69 à EUR 31.000,- par augmentation des pertes reportées, et de fixer la valeur nominale des actions à EUR 24,80 chacune. Le capital sera dès lors de EUR 31.000,- représenté par 1.250 actions de valeur nominale EUR 24,80 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2001.

Pour HARPON S.A.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2001, vol. 559, fol. 7, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74377/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange